



Le travail-ennoblit-l'homme.

**LE DÉFENSEUR**

Travail, Solidarité, Justice.

**DROITS DE L'HOMME**

Journal du Peuple et de la Démocratie radicale, quotidien, politique et social.

VENTE et ADMIN<sup>n</sup>, 33, rue de la Bourse.ABONNEM<sup>ts</sup> : LYON..... Un mois, 2 f. 50 c.; — trois m., 5 f. 50; — six m., 10 fr.  
DÉPART<sup>ts</sup>.. Un mois, 2 f. 25 c.; — trois m., 6 f. 50; — six m., 13 fr.

ANNONCES ANGLAISES, 50 cent. la ligne.

**A NOS LECTEURS  
ET CORRESPONDANTS**

Déarrassé de toutes entraves et le tirage augmentant d'une manière considérable, le Journal est en train de se reconstruire sur des bases plus solides, tant sous le rapport de l'administration que sous le rapport de la Rédaction.

Encore quelques jours de patience pour les retards et les défauts qui pourront se produire dans le Journal.

**PARIS CONDAMNÉ**

Les journaux royalistes sont dans la jubilation, le parti de la peur a eu la majorité, l'Assemblée restera à Versailles, gardée par quelques cent mille baïonnettes.

432 voix ont condamné notre grande cité, les trembleurs ont décapité la France.

Vous avez donc bien mérité de la population parisienne, messieurs les royalistes, pour la redouter aussi fort.

Versailles est trop près de Paris pour que vous n'entendiez pas les justes réclamations de cette population

honnête, qui maudit la sentence que vous venez de rendre contre elle.

Après le siège mémorable qu'elle a soutenu, sans faiblir un instant, sans transiger avec la faim, Paris méritait plus d'égards.

Au lieu de le mettre en état de suspicion, c'était la confiance qui lui était due.

Au lieu de lui forger des fers, il fallait lui tresser des couronnes.

Mais non ! la grande cité n'a pas assez souffert d'injures, il faut la souffleter encore.

Console toi, patrie de la gloire, temple du progrès, phare de l'avenir, berceau de la liberté, console-toi, si Versailles te condamne, la France t'absout.

Tu es républicaine, donc tu es coupable, voilà le raisonnement royaliste.

Un des organes de ce parti, demande qu'on te dépeuple au profit du Nouveau-Monde.

Dans le *Figaro*, M. Saint-Genest s'écrie : « Comment sur les 40,000 « gredins qui ont saccagé Paris, il y « en a 127 de jugés.... c'est insensé, « vous serez forcé de les relâcher. »

L'écrivain royaliste continue ainsi : « Voulez-vous rétablir l'ordre ? Voulez-vous sortir du chaos ? Il fallait venir trouver la chambre souveraine, et lui dire : cent mille bandits

ont juré d'anéantir la société, nous demandons qu'on proclame l'état de siège dans toute la France, qu'on désarme immédiatement la garde nationale; et que l'on nomme des commissions pour les juger, sans bruit, sans éclats, sans discours, et les expédier par milliers dans le Nouveau-Monde. »

Peuple ! comment trouves-tu cette mansuétude royaliste ?

Le conseil est à noter, M. de Saint-Genest, correspondant de la *Démocratie*, est un grand inquisiteur. Quelles sont ces commissions nommées pour juger sans bruit ? brrr ! cela sent la Bastille, sans discours, c'est à dire sans défense. Voyez-vous cette expédition dans le Nouveau-Monde, pourquoi pas tout de suite dans l'autre monde, le chemin est plus court.

Peuple ! c'est ainsi que les royalistes respectent la vie humaine, c'est ainsi qu'ils respectent la liberté, c'est ainsi qu'ils protègent la fraternité.

Si ces monstres croient en Dieu nous ne devons pas y croire, car nous ne pensons pas comme eux.

Voilà les gens qui aspirent à gouverner la France.

J. FLORENTIN.

**Dépêches télégraphiques**

ASSEMBLÉE. — Discussion du projet relatif au transport des journaux.

L'amendement de M. Paris, proposant l'abrogation du décret du 16 octobre 1870, est pris en considération.

M. le ministre des finances présente, pour le cas où l'Assemblée n'aurait pas le temps de discuter sur les textiles, une proposition autorisant, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1872, une perception d'un décime sur toutes les contributions directes et indirectes au cas où les lois existantes ne suffiraient pas pour les besoins du Trésor.

La proposition est renvoyée à la commission du budget.

L'Assemblée décide qu'elle discutera avant tout la loi relative à la garde nationale mobilisée, puis les lois sur les budgets rectificatifs de 1871.

L'Assemblée vote un crédit de 153 millions 125,000 fr. pour frais d'entretien des troupes allemandes.

**BULLETIN DU JOUR**

Le gouvernement et l'Assemblée se sont à peu près mis d'accord sur la proposition Ravelin. Le président de la République, la Chambre et les ministères restent à Versailles; les services publics restent à Paris.

Comme tout ce que fait l'Assemblée, cette solution n'est que provisoire. C'est fort heureux. Mais si c'est en nous accablant ainsi de provisoire que la Chambre espère rame-

63 FEUILLETON

LES

**MYSTÈRES  
DU PEUPLE**

HISTOIRE D'UNE FAMILLE DE PROLÉTAIRES

A TRAVERS LES AGES

par E. SUE.

**LA FAUCILLE D'OR**

ou

**HÉNA**

LA VIERGE DE L'ÎLE DE SÉN

(An 57 avant Jésus-Christ.)

CHAPITRE V

(Suite.)

Heureux donc les braves qui, volontairement, quittent cette terre-ci pour d'autres pays, où toujours ils verront de nouvelles et merveilleuses choses en compagnie de ceux qu'ils ont aimés ! Heureux donc... heureux le brave Julyan ! il va rejoindre son ami, et avec lui voir ce que nul de nous n'a vu ni ne sait ! ce que tous nous verrons et saurons... Heureux Julyan... gloire à Julyan !

Et tous les bardes et tous les druides, les druidesses, les vierges de l'île de Sén, répétèrent en chœur, au bruit des harpes et des cymbales :

— Heureux, heureux Julyan ! gloire à Julyan !

Et toutes les tribus, sentant passer alors dans leur esprit comme le curieux désir de la mort... afin de savoir plus tôt l'inconnu et le merveilleux des autres mondes, répétèrent avec mille cris :

— Heureux... heureux Julyan !  
Alors Julyan, radieux, debout sur le

bûcher, ayant à ses pieds le corps d'Armel, leva ses regards inspirés vers la lune brillante, écarta les plis de saie, tira son long couteau, tendit vers le ciel le bouquet de verveine qu'il tenait à la main gauche et se plongea fermement de la main droite son couteau dans la poitrine en criant d'une voix mâle :

— Heureux... heureux je suis... je vais rejoindre Armel.

Aussitôt le feu embrasa le bûcher... Julyan leva une dernière fois son bouquet de verveine vers le ciel, et disparut au milieu des flammes éblouissantes, tandis que les chants des bardes, le son des harpes, des cymbales, retentissaient au loin.

Un grand nombre d'hommes et de femmes des tribus, dans leur impatient et curieux désir de voir et de savoir les mystères des autres mondes, se précipitèrent vers le bûcher de Julyan, afin de s'en aller avec lui et d'offrir à Hésus une immense hécatombe de leurs corps. Mais Talyésin, le plus ancien des druides, ordonna aux ewaghs de repousser ces fidèles et leur cria :

— Assez ! assez de sang a coulé... sans celui qui va couler encore ; l'heure est

venue où le sang gaulois ne doit plus couler que pour la liberté ! Et le sang versé pour la liberté est aussi une offrande agréable au Tout-Puissant !

Les ewaghs s'opposèrent, non sans grande peine, à ces sacrifices humains et volontaires.

Le bûcher de Julyan et d'Armel continua de brûler, et il n'en resta qu'un monceau de cendres.

Un grand silence se fit parmi la foule des tribus... Héna, la vierge de l'île de Sén, montait sur le troisième bûcher.

Joel et Margarid, ainsi que ses trois fils Guilhern, Albinik et Mikaël, leurs femmes et leurs petits enfants, qui aimaient tant Héna, tous ses parents et tous ceux de la tribu qui la chérissaient aussi, se serraient les uns contre les autres, en se disant tout bas :

— Voici Héna... voici notre Héna.

Lorsque la vierge de l'île de Sén fut debout sur le bûcher, orné de voiles blancs, de feuillages et de fleurs, la foule des tribus cria tout d'une voix :

— Qu'elle est belle !... qu'elle est sainte !...

Joel l'écrivit ici avec sincérité. Elle était bien belle, sa fille Héna !!! ainsi debout

ner dans les esprits le calme et la confiance, elle s'abuse étrangement. Et si elle s'obstine à se perpétuer malgré la volonté si hautement manifestée par le pays tout entier qui réclame la Dissolution, l'Assemblée de Versailles n'aura réussi qu'à nous donner ce calme qui précède les tempêtes, et qui n'est jamais de longue durée.

Est-ce là ce que l'on était en droit d'espérer d'une assemblée qui fonctionne sans interruption depuis plus de six mois ?

Le pays ne retrouvera véritablement le calme dont il a tant besoin qu'après la dissolution de la Chambre actuelle et la nomination d'une Constituante.

Il paraît — mais nous attendrons pour y croire que la nouvelle nous soit confirmée — que l'Assemblée ne serait pas disposée à voter le décime « provisoire » proposé par M. Thiers à la commission du budget.

Ce serait une preuve de bon sens de la part de cette majorité que nous voyons depuis si longtemps ne prendre conseil que de l'esprit de parti. S'il en eût été autrement, la Chambre n'aurait pas suivi aussi aveuglément M. Poyer-Quertier dans son système financier, le plus déplorable qu'aucun gouvernement ait adopté jusqu'ici.

Elle n'aurait pas reculé indéfiniment et mis au dernier rang l'impôt sur le revenu, qui ne viendra en discussion que si les impôts déjà votés ne suffisent pas. Elle ne songerait pas non plus à taxer les matières premières, alors que les produits fabriqués sont déjà écrasés sous le poids des charges nouvelles.

Plusieurs journaux annoncent que l'évacuation a déjà commencé dans quatre départements. Voilà si longtemps que cette nouvelle est fautive, qu'elle finira bien par devenir vraie.

Mais notre joie est singulièrement tempérée quand nous songeons au grand nombre de départements que les Prussiens souillent encore de leur présence.

V. LAGRANGE.

## Les Hommes du 4 septembre

Nous trouvons la lettre suivante dans le Progrès de la Côte-d'Or. C'est une première réponse aux

attaques dont M. Magnin a été l'objet dans la *Décentralisation* et les autres feuilles réactionnaires de Lyon et d'ailleurs.

Versailles, 5 septembre.

A M. le Président de l'Assemblée nationale.

Je vous prie d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, pour être discuté avant la prorogation, le rapport de la commission des marchés qui a été lu le 26 juillet dernier à la tribune.

J'ai eu l'honneur de vous entretenir plusieurs fois de mon vif désir de voir venir cette affaire à la discussion, et je vous en ai donné les raisons.

Tout en reconnaissant, M. le Président, que les travaux urgents de la Chambre et les intérêts généraux qui lui sont confiés, ne vous ont pas permis jusqu'à présent de placer cette affaire, je vous prie de me permettre d'insister, pour obtenir son inscription avant notre prochaine séparation.

Agréer, M. le Président et cher collègue, l'assurance de ma très-haute considération et de mon dévouement.

J. MAGNIN,  
député de la Côte-d'Or.

## Est-ce la guerre ?

Nous détachons les lignes suivantes d'une correspondance adressée de Rome au *Siccle* :

Nous n'ajouterons aucun commentaire. Les faits parlent assez haut d'eux-mêmes pour que nos lecteurs puissent les apprécier à leur valeur.

Laissez moi vous dire quelques mots d'un incident qui ne laisse pas d'avoir une certaine importance et qui est ce matia l'objet d'un article assez vif de l'organe officieux du cabinet, l'*Opinione*.

Outre les visites de couvents que fait le gouvernement pour l'établissement des administrations d'Etat, il y a d'autres visites faites par ordre de la municipalité, en vue des logements, des corrections de rues et de quartiers, etc.

Or, jeudi dernier, les délégués de la municipalité, s'étant présentés à deux couvents qui sont sous la protection française, y ont trouvé M. le chancelier de l'ambassade de France

près le saint siège, et le court dialogue suivant s'est engagé :

La municipalité. — Nous venons lever le plan de ces couvents.

Le chancelier de France. — Je ne vous y autorise pas, je vous intime de vous retirer.

La municipalité. — Au nom de qui ?

Le chancelier. — Au nom de la France.

La municipalité. — Monsieur, nous pourrions passer outre, ne comprenant pas qu'une personne qui n'a de relations officielles qu'avec le saint-siège puisse s'imposer, comme vous faites, dans notre administration italienne ; mais la prudence nous engage, sous toutes réserves, à nous abstenir pour le moment.

Et les envoyés municipaux se retirèrent.

C'est la municipalité, ce n'est pas le gouvernement, qui a reçu cette intimation. Il est possible, à la grande rigueur, que le gouvernement ne veuille pas donner suite, en son nom propre, et avec éclat, à cet incident.

M. Visconti-Venosta est à Milan. On l'attend pour prendre une résolution, et il n'est pas impossible, je le répète, que (comms dans plusieurs autres circonstances) M. Visconti ne mette de l'huile dans les gonds un peu criards du jeune et vif M. d'Harcourt.

Toutefois, si l'on en jugeait par le ton de l'*Opinion*, on serait tenté de croire que le gouvernement italien ira de l'avant, et qu'au besoin il autorisera la municipalité à entrer dans les couvents, malgré le chancelier de M. d'Harcourt.

« L'Italie entend, dit l'*Opinione*, que si un couvent a des droits à faire valoir comme institution étrangère, il les fasse valoir diplomatiquement ; mais elle ne pourrait voir de bon œil qu'un ambassadeur, accrédité près le saint siège, et non près le gouvernement italien, s'ingérât dans les actes de notre administration. »

Le monde diplomatique semble unanime, même dans le camp papalin, à dire qu'en cette circonstance M. d'Harcourt a fait le pas de clerc le plus caractérisé, et qu'il a compromis son gouvernement en s'exposant à la nécessité d'un recul presque inévitable.

CIVIS.

## Un homme de cœur

Nous lisons dans le *Peuple souverain* :

Messieurs les avocats chargés de la défense de deux des malheureuses condamnées à une peine si terrible par le 4<sup>e</sup> conseil de guerre n'ont pas daigné prêter leur ministère à des accusées d'un ordre aussi peu relevé. Ils ont préféré les plaisirs de la villegiature. Toutefois, nous n'avons pas à regretter cette désertion, car un des défenseurs nommés d'office en leur lieu et place a certainement beaucoup mieux compris la situation de ces femmes que n'auraient pu le faire les deux avocats-touristes.

Je ne demanderai, a dit le défenseur improvisé, dans quel milieu ces femmes ont vécu ; je me demanderai où, dans notre temps de corruption, va la femme pauvre quand elle n'a pas de pain ?

En quelques mots, la question est posée ? les causes qui ont envoyé ces femmes dans les rangs des fédérés sont expliquées.

La misère, voilà le grand fléau des sociétés modernes ; c'est de ce côté que doivent se porter les investigations de ceux qui veulent voir disparaître ces insurrections presque périodiques.

M. le lieutenant Guinez n'a pas hésité à désigner les vrais coupables :

« Des jeunes gens qui n'ont pas la force de porter le mousquet, a-t-il dit, des hommes que j'accuse et que je flétris tiennent une foule d'emplois que les femmes pourraient avantageusement remplir, et ne craignent pas de leur enlever ainsi le pain de chaque jour. Ce sont eux qui sont la cause principale du malheur de ces femmes, de ces accusées qui héritent fatalement des circonstances qui les entourent et qui, si on ne les avait pas rejetées parce qu'elles étaient pauvres, n'auraient jamais songé à devenir les auxiliaires de l'insurrection !

« Pitié pour ces femmes ! a dit en terminant M. Guinez. Vous écouterez ma prière ; c'est la prière d'un soldat. »

De telles paroles se passent de commentaires. C'est le langage d'un homme de cœur, celui d'un bon citoyen.

Nous engageons les journaux monarchiques à les méditer.

sur le bûcher, éclairée tout entière par la douce clarté de la lune, avec sa tunique noire, ses cheveux blonds, couronnés de feuilles vertes, tandis que ses bras, plus blancs que l'ivoire, s'arrondissaient sur sa harpe d'or !

Les bardes firent silence.

La vierge de l'île de Sén chanta d'une voix pure comme son âme :

— La fille de Joel et de Margarid vient avec joie sacrifier à Hésus !

O Tout-Puissant... de l'étranger délivre la terre de nos pères !

Gaulois de Bretagne, vous avez la lance et l'épée !

La fille de Joel et de Margarid n'a que son sang ; elle l'offre volontairement à Hésus !

O Dieu tout-puissant ! rends invincibles la lance et l'épée gauloises. O Hésus... prends mon sang, il est à toi... sauve notre sainte patrie !

La plus âgée des druidesses s'était tenue debout sur le bûcher derrière Hésus, le couteau sacré à la main...

Lorsque Hésus eut chanté, le couteau brilla... et frappa la vierge de l'île de Sén...

Sa mère, ses frères, tous ceux de sa

tribu, et Joel, son père, virent Hésus tomber à genoux, croiser les mains sur son sein, tourner son céleste visage vers la lune en s'écriant d'une voix ferme encore :

— Hésus... Hésus... par ce sang qui coule... clémence pour la Gaule !...

Gaulois, par ce sang qui coule, victoire à nos armes !...

Le sacrifice d'Hésus s'accomplit ainsi au milieu de la religieuse admiration des tribus... et tous répétèrent ces dernières paroles de la vaillante vierge :

— Hésus ! clémence pour la Gaule !... Gaulois ! victoire à nos armes !...

Plusieurs jeunes hommes, enthousiasmés par l'héroïque exemple et la beauté d'Hésus, voulurent se tuer sur son bûcher, afin de renaitre avec elle...

Les évahs les repoussèrent. Bientôt la flamme enveloppa le bûcher... Hésus disparut au milieu de ces splendeurs éblouissantes. Bientôt il ne resta plus de la vierge et du bûcher que des cendres.

Un grand souffle du vent de mer survint et dispersa ces atomes... La vierge de l'île de Sén, brillante et pure comme la flamme qui l'avait consumée, s'était

évanouie dans les airs pour aller revivre et attendre ailleurs ceux qu'elle aimait.

Les cymbales, les harpes, retentirent de nouveau, et le chef des bardes chanta :

— Aux armes, Gaulois ! aux armes !

Le sang innocent d'une vierge a coulé pour vous, et le vôtre ne coulerait pas pour la patrie !!!

Aux armes !... voici le Romain ; frappe !... Gaulois ! frappe-le à la tête... frappe fort... tu te reposeras demain. Demain la Gaule sera libre ! Qu'aujourd'hui de la Loire à l'Océan il n'y ait qu'un cri :

Aux armes !

Toutes les tribus, comme emportées par ce souffle de guerre, se dispersèrent en courant aux armes... La lune avait disparu, la nuit était venue, que du sein des forêts, que du fond des vallées, que, du haut des collines où brillaient des feux d'alarme, mille voix répétaient encore ce chant du barde :

— Aux armes !... Frappe, Gaulois ! frappe fort le Romain ! Aux armes !...

Ce récit véridique de tout ce qui s'est

passé dans notre pauvre maison le jour anniversaire de ma glorieuse fille Hésus, jour qui a aussi vu son sacrifice héroïque, ce récit a été écrit par moi, Joel, le brenn de la tribu de Karnak, la dernière lune d'octobre de la première année où Jules César a combattu en Gaule.

Après moi, Guilhern, mon fils aîné, gardera précieusement cet écrit, et après Guilhern, les fils de ses fils se le transmettront de génération en génération, afin que dans notre famille se conserve à jamais la mémoire d'Hésus, la vierge de l'île de Sén.

FIN DE LA FAUCILLE D'OR

(La suite à demain.)

Belcastel et les Garibaldiens

M. Belcastel demandait, il y a quelques jours, « que les défenseurs de Belfort fussent honorés d'une médaille commémorative qu'ils auraient droit de porter à leur boutonnière comme les autres insignes du service militaire. »

Rien de mieux assurément, mais que fait-on pour les garibaldiens qui ont préservé Lyon? Que fera-t-on pour Garibaldi qui seul, parmi tous les généraux, n'a point été battu? Que fera-t-on, qu'a-t-on fait pour la mémoire du général Bosak-Hanke, héroïquement mort pour la France? Que fait-on pour sa veuve et pour ses quatre enfants orphelins sans fortune?

ALGÉRIE

Alger, 5 septembre 1871.

Elle est incorrigible, notre chère Algérie; elle a célébré l'anniversaire du 4 septembre avec un empressement d'autant plus grand, que le gouvernement avait refusé d'une manière absolue de chômer ce mémorable anniversaire. L'initiative individuelle a su avantageusement remplacer les bruyantes manifestations officielles, qui sont, paraît-il, exclusivement réservées aux fêtes des souverains. Pour nous, nous n'hésitons pas à préférer ce témoignage de sympathie, rendu spontanément à la république par toute une population, à la banale exhibition des lampions traditionnels, pour lesquels les 15 vœux de l'empire nous ont inspiré un profond dégoût.

Une simple remarque : au milieu de toutes les blanches villas qui émaillent les riants coteaux de Mustapha Supérieur, une seule, la résidence d'été de M. le gouverneur général, est restée sombre et silencieuse. M. le comte de Gueydon fêta probablement la république à huis clos.

Le *Moniteur de l'Algérie* publie de nombreux arrêtés frappant de séquestre les territoires occupés par les indigènes du Zouacha.

L'insurrection paraît s'apaiser, d'après les dépêches publiées par la feuille officielle.

Les Ouchetas auraient chassé Si Ali Cherif et Khelif ben Ali; Kéblouti serait en butte à leurs hostilités. On n'a rien à craindre des Beni Salah de puis l'échec de Kéblouti.

La situation politique de la province de Constantine est satisfaisante. La portion kabyle insurgée est entièrement rentrée dans le devoir.

Les opérations de la colonne de M. le général de Lacroix ont eu pour résultat de pacifier à peu près entièrement cette région; les quelques fractions dissidentes qui sont réfugiées dans les parties les plus difficiles de la montagne ne tarderont pas à être réduites également, et la soumission sera complète.

Toutes les tribus ont accepté les conditions qui leur ont été imposées et les exécutent; les résistances partielles que l'on signale encore sur certains points tombent d'elles-mêmes.

La reddition des deux principaux agitateurs, Si el Haoussin Moulez Chekfa et Li Mohamed ben Fiala, a complètement désagrégé l'insurrection dans l'est du cercle de Djelli, et les tribus viennent successivement faire acte de soumission. La

révolte persiste encore dans l'ouest, mais la marche en avant de la colonne Lacroix va sans nul doute amener une modification radicale dans l'état de choses.

La tranquillité règne dans l'annexe de Jemmapes; quelques incendies de forêts ont éclaté, ils ont été rapidement éteints et les dégâts sont insignifiants.

La situation est bonne. Les travaux de la récolte touchent à leur fin; les marchés sont très fréquentés et de nombreuses caravanes arrivent journellement au chef lieu. Les pluies qui sont tombées pendant la première quinzaine du mois ont notablement amélioré l'état des pâturages.

On écrit d'Aumale que le général Cérés est parti pour Alger le 2 septembre, à onze heures et demie, en voiture particulière. Ce qui prouve qu'il a rendu quelque sécurité au pays, c'est qu'il n'avait aucun cavalier à la portière. L'estime de ses officiers, la confiance de ses soldats et la reconnaissance de la population, l'accompagnent. Cette escorte en vaut bien une autre.

Nous apprenons également que la population d'Aumale a offert un punch aux officiers des colonnes Cérés et Goursault.

La lettre du général de La Ruë commence à faire grand bruit en Algérie; je vous dirai dans un prochain article la portée que peuvent avoir sur la marche générale des affaires de la colonie et sur la haute administration algérienne les révélations que cette curieuse lettre nous a apportées.

Ce bon général de la Ruë, qui ne pouvait guère s'attendre à l'exhumation de cette missive, doit être bien étonné de l'effet qu'elle produit. C'est un coup de massue qui frappe sur bien des têtes. Je vous conterai cela par le menu.

(Siècle.) C. J.

VARIÉTÉS

Enseignement politique

Un de nos éminents écrivains et compatriotes, M. Emile Aollas, professeur de droit politique et civil à l'université de Berne, va bientôt nous envoyer une lettre sur la dissolution de l'Assemblée. Ce document, nous l'espérons, sera suivi d'autres qui n'intéresseront pas moins nos lecteurs.

Mais pour leur faire apprécier la nature du talent de ce publiciste, nous allons reproduire quelques articles de M. Aollas, que le hasard a mis dans nos mains. Nous commencerons aujourd'hui par un extrait d'une lettre sur l'Autonomie de la personne humaine ou la justice pour l'homme, lettre insérée dans le *The Levant Times* de Constantinople et adressée à M. Mismier; nous y joindrons la réponse de ce dernier qui nous a paru devoir offrir un intérêt tout particulier; ensuite nous reproduirons deux lettres sur Gambetta.

LA RÉDACTION.

..... J'ai avant tout pour objectif d'éliminer le plus possible l'ordre de la loi positive, de la coercition *manu militari* et de substituer de plus en plus à cet ordre-là celui de la morale, de la science. Le premier est factice, arbitraire, et je n'aperçois pas qu'il puisse jamais cesser d'être l'un et l'autre, à moins de supposer que le pouvoir législatif social devienne un jour infaillible. Le second est naturel, nécessaire, et c'est cet ordre-là qui, dans l'éternel mouvement des choses,

prédomine finalement, constamment, devrais-je plutôt dire; c'est cet ordre-là qui met constamment le mieux à la place du moins bien; c'est cet ordre-là, en un mot, qui, en se faisant de plus en plus, réalise le progrès.

Mais cet ordre, qu'est-il? Qu'est-il en particulier, en ce qui touche à l'homme?

C'est là la contre-partie affirmative que ma thèse soulève. Eh bien! quand je regarde l'homme, ce que j'aperçois d'abord c'est que l'homme est une activité, consistant en raison, en sensibilité, en volonté. Cette observation me donne la loi de la nature humaine, et d'emblée j'arrive à cette conclusion: Puisque l'homme est essentiellement une activité, puisqu'il est essentiellement une raison, une sensibilité, une volonté, l'homme a le droit et le devoir d'exercer son activité, de développer sa raison, sa sensibilité, sa volonté.

Voilà ma liberté!

Ce droit et ce devoir de l'homme, je ne les affirme pas pour un homme; je les affirme pour tout homme; j'affirme pour tout homme le droit et le devoir de devenir tout ce que sa nature comporte.

Voilà mon égalité!

Dans les individus, les facultés iront-elles, vont-elles de plus en plus en s'égalisant? C'est un autre aspect, plus profond que le précédent, de la question de l'égalité. Je tiens pour l'affirmative, et l'observation historique me paraît me donner raison. Mais toutes ces libertés, toutes ces égalités, se trouvent-elles sans lien les unes à côté des autres? Impossible! Est-ce qu'elles ne font pas toutes partie d'un même tout? Est-ce que chacune en particulier et toutes ensemble ne sont pas des éléments constitutifs et intégrants de l'ordre et de l'harmonie universelle? Un homme ne peut avoir son droit et accomplir son devoir, si un autre homme, un seul homme, n'a pas son droit et ne peut accomplir son devoir.

En vain, du reste, parlé-je un langage absolu; mon idée, hélas! est relative; l'idée complète du Droit, l'idée complète du Devoir, la pleine jouissance de l'un, le plein accomplissement de l'autre, conceptions et réalités excédant les bornes de la nature humaine, les bornes des choses!

Consolons-nous et reconfortons-nous pourtant; chaque jour, elles reculent devant nous, ces bornes, et, si chaque jour, à mesure que nous montons, nous voyons se découvrir des perspectives plus profondes, en revanche nous sentons aussi en nous-mêmes, pour y atteindre, plus de ressources et plus d'amour.

Je dis donc, avec vous, monsieur, *solidarité*. Je dis « solidarité » parce que j'ai dit liberté. Et, vous l'avouerez, je ici, pour comprendre comment cette déduction si simple échappe à des intelligences exercées, j'ai besoin, en vérité, de faire effort; j'ai besoin de me souvenir que les hommes les plus préoccupés des idées sont aussi les plus enclins à en abuser, à leur prêter un caractère absolu qu'elles n'ont pas, qu'elles ne peuvent pas avoir, et à faire naître ainsi entre elles des conflits qui n'existent que dans un entendement troublé.

Cet ensemble, que je viens d'indiquer, je l'appelle l'autonomie de la personne humaine; je l'appellerai tout aussi volontiers la justice pour l'homme, et considérant de plus près ce qu'il y a d'intime en nous, le penchant qui nous porte naturellement les uns vers les autres, nos facultés affectives, je développe encore ma théorie d'autonomie en y faisant entrer la fraternité.

Tels sont, monsieur, en définitive, les principaux traits de ce que je nommerais beaucoup trop ambitieusement ma doctrine. Je ne vous tairai pas pourtant que plus je scrute l'idée qui est ma base, plus je trouve cette idée féconde et plus aussi s'évanouissent pour moi les difficultés qui ont longtemps embarrassé ma recherche scientifique.

DANS LYON

L'armée réunie en ce moment au camp de Sathonay et dans les caser-

nes de Lyon est composée, d'après l'*Avenir militaire*, de trois divisions d'infanterie, d'une division de cavalerie, d'une réserve d'artillerie et de l'état-major général.

M. Bourras a fait, dans les termes suivants, ses adieux aux gardes nationales du Rhône :

Rapport du 5 septembre 1871.

Le commandant supérieur des gardes nationales du Rhône a l'honneur d'informer les gardes nationaux qu'il vient de remettre sa démission.

Il les remercie du concours qu'ils lui ont prêté dans les moments de crise que le pays a traversés et leur témoigne ses regrets de ne pouvoir rester à son poste jusqu'à la transformation des milices citoyennes.

Lyon jouit depuis longtemps d'un calme absolu; aujourd'hui plus que jamais il est nécessaire que la grande cité lyonnaise conserve son attitude digne et paisible. Chacun doit comprendre combien il importe, à l'heure actuelle que la tranquillité matérielle soit complète, autant pour la prospérité du pays que pour l'affermissement des institutions républicaines.

Lyon, le 5 septembre 1871.

BOURRAS.

AVIS

L'ancienne 5<sup>e</sup> compagnie du 20<sup>e</sup> bataillon de la garde nationale a versé entre les mains de monsieur le Maire de Lyon, la somme de 200 francs, destinée à 8 livrets de caisse d'épargne qui devront être ainsi répartis : 6 livrets aux élèves des institutions communales et laïques; et deux livrets aux élèves de l'Ecole libre et laïque dirigée par Mlle Bonneval.

Pour le maire de Lyon,  
Le secrétaire général,  
FRANCON.

Le jeudi 14 septembre courant, à une heure de relevée, il sera procédé (hôtel de ville), à la vente publique et par lots, du matériel provenant des chantiers municipaux organisés pour la défense de la ville,

Savoir :

1,400 pelles carrées et emmanchées, estimées 0,80 c. pièce, en 7 lots de 200 pelles chaque, sur une mise à prix de 160 fr. par lot.

5,800 pelles rondes emmanchées, estimées 0,50 c. pièce, en 29 lots de 200 pelles chaque, sur une mise à prix de 100 fr. par lot.

3,000 pioches emmanchées, estimées 1 fr. 40 pièce, en 15 lots de 200 pioches chaque, sur une mise à prix de 280 fr. par lot.

3,000 balles d'osier, estimées 0,10 c. pièce, en 9 lots de 400 balles chaque, sur une mise à prix de 40 fr. par lot.

1,200 brouettes en bon état, estimées 3 fr. 50 pièce, en 12 lots de 100 brouettes chaque, sur une mise à prix de 350 fr. par lot.

350 brouettes susceptibles de réparations, estimées 2 fr. pièce, en un seul lot, sur une mise à prix de 700 f.

Enfin 1,600 dames en bois de chêne et emmanchées, estimées 0,05 c. pièce, en un seul lot, sur une mise à prix de 80 fr.

Les enchères ne seront pas inférieures à 5 fr. au-dessus de la mise à prix de chaque lot.

Le matériel à vendre peut être visité au lieu de dépôt (bâtiment des Capucins).

**AVIS**

On demande des OUVRIERS COR-DONNIERS pour le cousu et le cloué et l'article dit Baraquette.

Façons très-avantageuses. S'adresser chez MM. Dupont et Rajon fils, quai de l'Archevêché, 2.

On peut aller signer la pétition pour la dissolution de l'Assemblée nationale chez les citoyens dont les noms suivent :

MM. Clarin, Etienne, rue Claude-Joseph-Bonnet, 6, au 2e.

Ricottier, cafetier, boulevard de la Croix-Rousse, 33.

Francfort, pharmacien, place des Tapis, 4.

Clément, cafetier, boulevard de la Croix-Rousse, 157.

Liégand, cafetier, place Tabareau, 20 et 24.

Faure, cafetier, boulevard de la Croix-Rousse, 59.

Callin, cafetier, boulevard de la Croix-Rousse, 69.

Lucand, cafetier, place des Tapis, 5.

Ferrol, cafetier, place des Tapis, 6.

Mauris, restaurateur, Grande place de la Croix-Rousse, 4.

M. Veley, cafetier, 78, rue de la Charité.

J. Archet, épiciier, rue Confort, 22.

L'hôpital, cafetier, rue de Vendôme, 436.

Au siège du comité de l'Union républicaine de Vaise, place de la Pyramide, 22.

Despeignes, rue du Pont-de-la-Vaise (Vaise).

**PETITE CHRONIQUE**

Une interruption oubliée à l'Officiel :

Un membre de la droite s'adressant à ses collègues siégeant au côté opposé leur disait :

— Vous avez fait la Commune.

— Et vous la Saint-Bartélemy ! a répondu le bouillant député du Rhône, M. Ordinaire.

\*\*\*

Dernièrement à A...., près Clermont (Meuse), une femme battait une petite fille de 9 à 10 ans. Un de nos amis qui se trouvait là, s'approche et demande la raison d'une pareille réprimande :

— La coquine elle a été mise au banc de la République, répond la mère en frappant de plus belle.

Après avoir calmé cette furie, il apprit avec étonnement que le banc de la République est un banc de punition pour les enfants qui ne savent pas leur catéchisme.

L'inventeur est M. l'abbé C...., curé d'A....

Que dites vous de pareils moyens ? Voilà des enfants qui ne manqueront pas plus tard d'avoir une sainte horreur de la République.

(Progrès de l'Est.)

\*\*\*

Une circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets leur donne des instructions relatives aux chiens, dits de garde, qui accompagnent les laboureurs pendant les jours qui précèdent la chasse, et doivent être considérés comme de véritables chiens de chasse. Il faut donc classer ces chiens parmi les chiens de luxe et leur faire payer huit ou dix francs selon le lieu d'inscription.

Allons, pauvres paysans, il est dit qu'on vous tondra jusqu'au vif.

\*\*\*

Je me sens rempli de respect au seul nom de l'assemblée de Versailles.

— Pourquoi ?  
— Dame ! elle est si imposante.

**L'Assemblée constituante**

Entre un député de la droite et son cocher.

Le député de la droite. — Jacques, mon coupé pour trois heures et demie.

Jacques. — Ah ! monsieur ne sait pas, je vais dire à Monsieur : Monsieur n'a plus de coupé.

Le député de la droite. — Comment, plus de coupé ? Qu'est-ce que cette plaisanterie ?... — Voyons, parle, maroufle.

Jacques. — Oh ! c'est très-simple tout, et monsieur va comprendre de suite : Comme monsieur m'a honoré de sa confiance en me chargeant de me commander une livrée neuve pour la saint Henri, j'ai commandé la livrée ; monsieur ne la trouvera peut-être pas belle, mais elle lui coûtera cher ; ma commission faite, j'ai cherché ce que je pourrais bien faire encore pour monsieur d'agréable pour moi, et j'ai vendu le coupé de monsieur qui ne m'était pas commode ; de plus, comme monsieur n'est pas marié, je lui ai choisi une femme qui me convient très-bien, de plus...

Le député de la droite. — Mais, animal, qui est ce qui t'a chargé de tout cela ?

Jacques. — Oh ! monsieur veut rire ! Monsieur ne se souvient donc pas qu'il m'a chargé de me commander une livrée neuve pour la saint Henri.

Le député de la droite. — Va pour la livrée ; mais le reste ?

Jacques. — Le reste ? Mais monsieur sait bien que le reste va de soi. J'ai bien vu dans le journal de monsieur ce que monsieur vient de faire à l'Assemblée avec ses amis, et dame ! j'ai cru bien faire en imitant monsieur. Et du moment que monsieur m'a jugé capable de me commander un habit, j'ai pensé que je n'avais pas besoin d'autres ordres de monsieur pour lui choisir une femme et faire généralement ses affaires à sa place.

Le député de la droite (visiblement de mauvaise humeur). — Fais ton paquet et file !

(La Tribune de Bordeaux.)

**NOUVELLES DIVERSES**

Une réforme capitale est peut être à la veille de s'accomplir dans le mode de la nomination des instituteurs.

Un rapport favorable a été déposé sur la proposition de M. Delpit, d'après laquelle les maîtres communaux seraient nommés par le conseil municipal. Pour les instituteurs laïques, le choix aurait lieu sur une liste de cinq candidats dressée par le conseil départemental, après consultation des délégués cantonaux. Pour les instituteurs congréganistes, la nomination serait faite sur la présentation des supérieurs de la congrégation. Les mêmes dispositions seraient appliquées aux écoles communales de filles.

On lit dans l'Indépendance belge :

• L'enterrement civil de Gustave Tridon, membre de la Commune de Paris, a eu lieu samedi à Bruxelles.

• Le cortège funèbre, qu'accompagnaient des délégations de Paris, de Lyon, etc., a offert un spectacle imposant.

« Le cercueil, — tout drapé de rouge, surmonté de l'écharpe rouge communale frangée d'or, a été porté à bras et suivi par un cortège de trois mille personnes. »

L'Avenir de Rennes publie les lignes suivantes, au sujet du curé de Lassy :

« On nous signale de Lassy, près Guichen, un trait de charité évangélique de M. le curé de cette paroisse. Dimanche dernier, on avait, paraît-il, ouvert une porte que M. le curé veut laisser fermée.

« A l'heure des vêpres, M. le curé arrive, et furieux de cette infraction à ses ordres, et ne tenant nul compte de la grande chaleur qui pouvait amener des accidents, il voulut faire fermer la porte : les conseillers municipaux s'y opposèrent ; alors le curé, oubliant toute retenue et le respect dû au saint lieu, appliqua à l'un des conseillers un coup de poing qui faillit le renverser, et déclara que les vêpres ne seraient point célébrées. Il promit, en outre, cinq ans de prison au conseiller battu. Les assistants se passèrent, en effet, de vêpres.

« Cette animosité a, nous assure notre correspondant, les élections pour origine. La commune de Lassy a mal voté, suivant M. le curé, qui s'en venge à sa manière, en appliquant aux habitants, publiquement et en chaire, des épithètes qu'on nous dit injurieuses, mais que nous ne voulons pas répéter ; nous préférons laisser la parole à M. le curé, s'il veut bien contredire ici les actes qu'on lui attribue, dans le cas où notre correspondant aurait mal vu et mal entendu. »

L'archevêque de Madrid traite le mariage civil de concubinage légal

De quoi diable ces tonsurés se mêlent-ils ?

Qu'ils commencent donc par ne plus se soustraire aux charges de la famille ; alors il pourra leur être permis de parler de mariage, en bien ou en mal.

Le conseil municipal de Roanne vient d'ordonner l'expulsion de la ville de tous les frères de la doctrine chrétienne. Le ministre de l'instruction publique avait invité le conseil à s'abstenir de toute mesure extrême avant qu'il ait pu examiner l'affaire, mais la majorité n'a pas voulu écouter cet avis.

Les feuilles qui vivent de scandale étalent une joie féroce, chaque fois que les conseils de guerre prononcent des condamnations capitales.

Un de ces journaux affirmait l'autre jour que les malheureux condamnés à la déportation seraient envoyés à l'île du Diable, située à une trentaine de kilomètres de Cayenne. Dans cette île, disait l'auteur de l'article, libres, les condamnés vivront tranquilles, heureux même, et, dans un élan de lyrisme, il allait jusqu'à célébrer les beautés de cette île enchantée.

Nous aimons à croire que notre confrère a mal étudié la géographie de la Guyane, car différemment nous serions forcés de voir dans son article une intention perfide et nous espérons que le gouvernement n'a jamais songé à envoyer personne à l'île du Diable.

C'est un lieu tellement malsain, tellement désolé, qu'on a toujours hésité à y établir un bain. Nous avons publié à ce sujet un document trouvé aux Tuileries et qui ne laisse aucun doute à cet égard.

Le séjour fortuné où la feuille républicaine affirme que l'on transportera les personnes convaincues d'avoir pris part à l'insurrection du 18 mai est un tombeau. Encore est-il bon de faire remarquer que ceux-là seulement jouiront de cette faveur qui n'ont été condamnés qu'à la déportation simple. Quant aux autres, notre confrère ne dit pas ce qu'on en fera. Il laisse le champ vaste aux commentateurs.

Non, le gouvernement de la République ne saurait être plus cruel que celui de Louis XVIII ou de Napoléon III ; il n'enverra pas à une mort certaine des gens que la justice bretonne a décidé de laisser vivre.

**Un Curé** est inventeur d'un

REMEDÉ facile et insensible, qui guérit pour toujours TOUS LES CORS aux pieds. Envoyer 3 fr. en 15 timbres poste, on le recevra franco avec instruction. M. MARTIN, 2, place de la Charité, à Lyon.

On demande un dépositaire dans chaque ville.

**SEMOIRS VILLARD**

DE DIJON

**A GRAINS ET A ENGRAIS**

Deux seconds prix à l'Exposition universelle ; — 1<sup>er</sup> prix au concours régional de Strasbourg en 1866 ; — rappel de 1<sup>er</sup> prix au concours régional d'Orléans ; — grande médaille de vermeil au concours régional de Dijon en 1870, etc. etc.

**SEMOIRS A GRAINS**

Ces Semoirs sèment en lignes toutes espèces de graines ; ils rayonnent en tassant le sol, couvrent et roulent.

- 1° Semoirs brouettes. 100 f.
- 2° Semoirs à 3 disques. 300
- 3° Semoirs à 4 disques. 400
- 4° Semoirs à 5 disques. 500
- 5° Semoirs à 7 disques. 700

**SEMOIRS A ENGRAIS**

Il y en a de toutes dimensions. Ils sèment avec précision et en telle quantité que l'on veut, tous les engrais pulvérisés et de commerce : guano, tourteaux, sulfates et phosphates, noir animal, etc.

Prix variables, selon l'importance, et depuis 350 fr. et au dessus.

S'adresser, pour tous renseignements, et traiter :

A Dijon, à M. ALBERT VILLARD, rue Guillaume-Tell, et à M. LAURENT, constructeur, port du Canal ;

A Lyon, à M. VILLARD, rue Sainte-Catherine, 5.

**SUITE D'AFFAIRES**

à remettre pour

**CESSATION DE COMMERCE**

S'adresser à M. VASSEL, cours d'Herbouville, 54, à Lyon.

Le Directeur Gérant : VILLARD.

Lyon. — Imprimerie de Lépagniez et Cie.

*Belloc*